YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 99/116
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur l'ensemble de la commune

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que le remplacement des abribus et des panneaux associatifs et administratifs sur l'ensemble de la ville sera effectué par la société VIAFRANCE 13 route du Port Charbonnier CE n° 207 92637 GENNEVILLIERS pour le compte de la société DAUPHIN et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, à compter du lundi 16 août 1999 pour une durée de trois mois.

ARRETE

Article 1er : Sur l'ensemble de la Ville, au droit des abribus et des panneaux associatifs et administratifs, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :
- la circulation sera alternée et réglementée par des panneaux K10 selon les besoins du chantier,
- le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant, à l'exception des bus.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 9 août 1999

REÇU LE
12. AOU. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux

Jean MANTE